



COMITE SYNDICAL

MARDI 3 JUIN 1997

PRESENTS :

- Mme Pierrette BELLON, Conseiller Général, Maire de ST AUBAN,
- M. José BALARELLO, Conseiller Général, Sénateur-Maire de TENDE,
- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de VALDEBLORE,
- M. René GILLY, Conseiller Général, Maire de LA TOUR SUR TINEE,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de SOSPEL,
- M. Gilbert MARY, Conseiller Général, Maire de BREIL SUR ROYA,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de GILETTE,
- M. Paul OLLIE, Conseiller Général de la HAUTE TINEE,
- M. Jean THAON, Conseiller Général, Maire de LANTOSQUE,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de PUGET-THENIERS,
- Mme Colette BOURRIER-REYNAUD, Maire de VILLARS SUR VAR,
- M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de ROQUESTERON,
- M. Georges BARBIER, Adjoint au Maire de VALBERG,
- M. Lucien BELLEOUD, Adjoint au Maire de CLANS,
- M. Joseph OTTO, Adjoint au Maire de LANTOSQUE,
- Mme Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de GILETTE,
- M. Marc ALUNNI-BAGARELLI, Conseiller Municipal de VALDEBLORE,
- Mme Dominique COHEN, Conseiller Municipal de CARROS,
- Mme Josette DALMASSO, Conseiller Municipal de PUGET-THENIERS,
- M. Bruno DE COLOMBE, Conseiller Municipal d'ISOLA,
- M. Luc FALIBOIS, Conseiller Municipal de COURSEGOULES,
- Mme Bernadette FORESTIER, Conseiller Municipal de TENDE,
- M. Jean PASCAL, Conseiller Municipal de SAINT ETIENNE DE TINEE.

REPRESENTES :

- M. Charles GINESY, Président du Conseil Général des A.M.,
- M. Pierre GUIGONIS, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de BOUYON,
- M. Jean SENECA, Adjoint au Maire de BREIL SUR ROYA,
- Mme Simone RAYBAUD, Conseiller Municipal de ST CEZAIRE/SIAGNE
- Mme Chantal VIANT, Conseiller Municipal de GUILLAUMES.

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE

Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

ABSENTS :

- M. André Charles BLANC, Conseiller Général,
- M. Maxime COULLET, Conseiller Général,
- M. Roger DUHALDE, Conseiller Général,
- M. Pierre FOUQUES, Conseiller Général,
- M. Gaston FRANCO, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre LELEUX, Conseiller Général,
- M. Claude LEROUX, Conseiller Général,
- M. Marius PAPI, Conseiller Général,
- M. Henri PRICCO, Conseiller Général,
- Mme Michèle TABAROT, Conseiller Général,
- M. Robert VIAL, Conseiller Général,
- M. Gérard MICHEL, Adjoint au Maire d'ANDON,
- Mme Dominique LEMASSON, Conseiller Municipal de ROQUEBILLIERE,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de SAINT MARTIN VESUBIE,
- M. Jean-Marie GRIBALDO, Conseiller Municipal de ST SAUVEUR/TINEE,
- Mme Michèle PECQUEUR, Conseiller Municipal de ST VALLIER DE THIEY,
- Mme Marie CONCAS, Conseiller Municipal de SOSPEL.

EXCUSES :

- M. MANGIAPAN, Conseiller Général,
- Mme LEGENDRE, Directeur Général Adjoint,
- M. SAMBUCCHI, Chargé de la Mission Culturelle du Conseil Général.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental,
- Mme DOSJOUB, Mission Culturelle du Conseil Général,
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'E.D.M.A.M.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'E.D.M.A.M.
- M. Renaud BRANDI, Secrétaire à l'E.D.M.A.M.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Compte Administratif 1996
- 2/ Compte de Gestion 1996 du Comptable
- 3/ Approbation du Règlement Intérieur
- 4/ Programmation des Manifestations Musicales (dernier trimestre)
- 5/ Recrutement du Directeur Pédagogique
- 6/ Programme d'investissement 1998
- 7/ Questions diverses
- 8/ Délibérations à prendre

o-o-o-o-o

Monsieur Jean THAON, 1er Vice-Président du Syndicat Mixte, représentant le Président, Charles GINESY, ouvre la séance (le quorum étant atteint) et transmet à tous les membres du Comité les amitiés du Président.

Tout le monde connaît l'intérêt que le Présisent porte à l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Martimes. La preuve en est donnée par le maintien de la subvention annuelle de 4 600 000 F ainsi que l'aide exceptionnelle accordée par le Conseil Général d'un montant de 200 000 F malgré les restrictions budgétaires.

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 1996 :

INVESTISSEMENT : Recettes	148 461.99 F
Dépenses	14 476.61 F
Excédent :	<u>133 985.38 F</u>

FONCTIONNEMENT : Recettes	6 519 712.68 F
Dépenses	6 591 428.18 F
Déficit :	<u>- 71 715.50 F</u>
Aide exceptionnelle du Conseil Général :	200 000.00 F
Excédent :	<u>128 284.50 F</u>

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	: 262 269.88 F
----------------------------	----------------

En section de fonctionnement, Mme SOMARIA, Adjoint au Maire de Gilette, demande des explications sur le compte 6310.

M. BRUN, Directeur Général, indique qu'il s'agit là de tous les contrats d'entretien relatifs aux accords de piano, photocopieurs et entretien des véhicules de l'Ecole Départementale.

Mme COHEN, Conseillère Municipale de Carros, fait remarquer la somme importante portée au chapitre 661, frais de déplacement.

M. BRUN rappelle que les frais de déplacement sont des dépenses obligatoires permettant aux professeurs d'aller dispenser leurs cours dans les communes adhérentes du haut pays. Les agents du Syndicat Mixte sont défrayés sur la base des remboursements kilométriques de la Fonction Publique.

M. BARBIER, Adjoint au Maire de Valberg, rappelle à ce sujet les études réalisées par la Direction de l'Ecole Départementale pour restreindre les déplacements.

Mme BOURRIER, Maire de Villars sur Var, demande des explications sur les deux chapitres 635 et 645 correspondant à la médecine du travail.

M. BRUN précise que l'un correspond à l'année 1995 et l'autre à l'année 1996.

M. THAON sollicite une mise à jour de la comptabilité. Il exige que l'agent comptable de l'Ecole Départementale de Musique accorde un peu plus de sérieux dans la tâche qui lui est confié. Il demande qu'une réponse écrite soit faite aux membres du Comité sur toutes leurs interrogations.

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M. THAON remercie les membres ici présents de leur confiance.

2/ COMPTE DE GESTION 1996 DU COMPTABLE :

Monsieur TREHIN, Payeur Départemental, indique que le compte administratif présenté par M. BRUN est conforme à son compte de gestion.

LE COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE EST ADOPTE A L'UNANIMITE

3/ APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Il est rappelé que le rapport d'inspection de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, réalisé par M. Michel CUKIER, Inspecteur Principal du Ministère de la Culture affecté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, accordant l'agrément du Ministère de la Culture, souligne la nécessité de faire approuver le règlement des études élaboré par la direction de l'Ecole Départementale en concertation avec les enseignants.

Ce document a été remis aux membres du Comité au cours de leur dernière assemblée du 12 décembre dernier.

Aucunes demandes de modifications n'étant parvenues à la Direction de l'Ecole Départementale de Musique, il y a donc lieu de le faire approuver par le Comité Syndical afin que celui-ci devienne un document officiel.

Il est bien entendu que si des améliorations sont nécessaires dans l'avenir, il sera toujours possible de modifier ce règlement des études qui, notons le, fonctionne déjà sur le terrain depuis trois ans (un extrait ayant été diffusé auprès des parents d'élèves).

M. BARBIER demande si ce règlement intérieur pour tout ce qui est cursus et responsabilité des enseignants correspond à celui édicté par le Ministère.

Il s'agit en effet d'un règlement correspondant aux Ecoles Nationales de Musique.

M. BARBIER se fait préciser que le nouveau directeur pédagogique sera bien recruté selon la réglementation particulière de la Fonction Publique Territoriale et de la filière culturelle comme Directeur d'Etablissement Artistique.

LE REGLEMENT INTERIEUR EST ADOPTE A L'UNANIMITE

4/ PROGRAMMATION DES MANIFESTATIONS MUSICALES (Dernier Trimestre) :

La programmation des manifestations du dernier trimestre de l'année scolaire 1996-1997 organisées sur l'ensemble du Département comportent :

- les auditions de fin d'année dans chaque centre,
- la dernière tournée de concerts,
- les manifestations suite aux interventions musicales en milieu scolaire rentrant dans la politique des sites en éducation artistique notamment le spectacles de danse dans la Vésubie (16/05); et la présentation des orgues et diaporama sur la restauration des orgues réalisé par le Conseil Général dans la Roya-Bévera, concert dans les églises,
- les manifestations en collaboration avec les collèges ou écoles primaires du haut pays telle que la création du conte musical "Folamour" à Villars sur Var (07/06) et St Etienne de Tinée (28/06).
- la reprise de l'oeuvre de C.H JOUBERT "Ce que disent les Cloches" le dans le cadre de l'opération campanaire sur la Tinée organisée par la Délégation à la Musique et à la Danse à St Etienne (14/06).

En conclusion, pour la fin de l'année, il y aura au minimum une audition d'élèves dans toutes les communes centres d'enseignement.

5/ RECRUTEMENT DU DIRECTEUR PEDAGOGIQUE :

L'inspection réalisée par M. Michel CUKIER, Inspecteur Principal de la Musique, en 1993, accordant un agrément à l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, "sous conditions", préconisait le recrutement d'un Directeur Pédagogique à temps plein dans un délai de trois ans.

Lors de nos demandes d'aides financières auprès de l'Etat, le Ministère de la Culture a conditionné son aide au recrutement du Directeur Pédagogique.

A la suite de la réunion de concertation du 14.01.97 à la Préfecture des Alpes-Maritimes, en présence des différents partenaires financiers de l'Ecole de Musique, l'Etat s'est engagé à verser une aide de 80 000 F pour le recrutement du Directeur Pédagogique.

Par contre, il reste à trouver le complément de financement de ce poste de l'ordre de 160 000 F par an (coût total de l'ordre de 240 000 F) qu'il ne nous est pas possible de dégager du budget du Syndicat.

L'Ecole Départementale de Musique a adressé les dossiers nécessaires pour l'obtention de cette aide par contre, il est nécessaire d'avoir l'assurance d'un financement pérennisé.

D'autre part, il n'y a pas actuellement, au sein de la structure, une personne ayant le diplôme de la filière culturelle pour assurer ce poste (professeur territorial).

M. BARBIER suggère de poursuivre les démarches engagées auprès de la Direction de la Musique afin d'éviter de perdre l'agrément obtenu en 1994.

Mlle BELLON, Conseiller Général et Maire de Saint-Auban, demande des précisions sur l'agrément.

M. BRUN précise que cet agrément est l'image de marque de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes vis à vis des élèves et professeurs. Pour les élèves, un diplôme issue d'une école agréée favorise leur admission au sein d'un C.N.R. ou de classes à horaires aménagées. Pour les professeurs, l'agrément est la reconnaissance du travail effectué.

6/ PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT 1998 :

A) Acquisition de matériel : L'essentiel du matériel de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, constitué d'instruments de musique naturellement fragiles, est soumis à une utilisation intensive et à de rudes contraintes (variabilité climatique du haut et moyen pays, fréquence des transports, multiplicité des utilisateurs successifs notamment des enfants). Il est aujourd'hui indispensable d'envisager un renouvellement partiel du stock.

En effet, on constate que 77 % du matériel encore utilisé aujourd'hui provient des années antérieures à 1991 alors que le matériel acheté pendant la période s'étendant de 1992 à 1997 ne représente que 23 % des stocks.

Un devis d'un montant de 500 000 F H.T. a été réalisé et il est proposé de solliciter le Conseil Régional et le Conseil Général en vue d'une aide à la réalisation de ce programme d'investissement comme ceci avait été effectué en 1990.

Devis descriptif et estimatif

Type de Matériel	Nb	Prix Unitaire	TOTAL TTC
1) Piano droit d'études	12	22 000 F	264 000 F
2) Instruments pour les élèves : Alto, Violon, Violoncelle, Flûte, clarinette, saxophone, xylophone....	25	6 000 F	150 000 F
3) Matériels Hifi-Vidéo : lecteur de CD, ampli, micro, claviers, Kit vidéo	/	150 000 F	150 000 F
3) Divers petits matériels : Pupitres, Cassettes, Disques	/	39 000 F	39 000 F
T O T A L	/	/	603 000 F

soit un investissement H.T. d'un montant de 500 000 F.

Les membres du Comité approuvent ce projet d'investissement et de demande de subvention.

A) Acquisition de locaux : Le Syndicat Mixte est locataire de l'O.P.A.M. pour ses locaux administratifs dans la cité H.L.M. de Saint-Augustin à Nice quant aux salles de cours, elles sont mises statutairement à sa disposition par les communes membres.

Or, le Syndicat Mixte connaît des problèmes de locaux pour réunir régulièrement les professeurs au siège administratif, pour assurer les répétitions d'orchestre auxquelles participent une centaine de musiciens et choristes et pour entreposer matériel et instruments en toute sécurité.

Ces problèmes pourraient être résolus par l'acquisition en nom propre par le Syndicat de locaux pouvant faire office de bureaux, de salle de réunion, de salle de répétition et d'entrepôt, selon un projet étudié par l'administration prévoyant l'acquisition et l'aménagement d'un hangar dans la zone industrielle de Carros, départ de toutes les vallées du haut pays.

Le montant de l'opération est estimée à 2 000 000 F H.T., la part du Syndicat serait assurée par l'économie du loyer.

Le Président propose de solliciter de l'Etat, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Général des Alpes-Maritimes une subvention d'investissement la plus élevée possible pour pouvoir réaliser ce programme d'investissement indispensable au bon fonctionnement de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes.

Les membres du Comité Syndical donnent leur accord pour formuler les demandes de subvention.

7/ QUESTIONS DIVERSES :

M. BRUN commente les différents documents se trouvant dans le rapport diffusé aux membres du Comité en début de séance :

- Le rapport d'activité de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes du 01.12.96 au 31.03.97, condensé du rapport adressé mensuellement au Président, Charles GINESY.

- Le programme de l'opération Sympho-New 97 qui a permis aux élèves de l'Ecole Départementale de Musique de se produire en public accompagnés de professionnels, l'Orchestre Régional Alpes-Côte d'Azur.

- Les résultats des examens de fin de cycle : près de 70 % de réussites.

- En annexes, différents courriers relatifs aux :

■ demandes de financement complémentaire au Conseil Général des Alpes-Maritimes. L'avance de trésorerie de 200 000 F a été transformée en une dotation (fond de réserve).

■ demandes de financement complémentaire au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- demandes de financement complémentaire à l'Etat, dossier de demande d'aide de 80 000 F.
- politique des sites et lieux engagés dans l'expérimentation : compte rendus des différentes réunions tenues tout au long de l'année scolaire. M. BRUN souhaite pour la prochaine année une réorientation plus spécifique de l'Ecole Départementale dans ce dossier.
- admission de l'Ecole Départementale de Musique au sein du groupe de travail et de recherche de la mission régionale des musiques et danses traditionnelles de l'Arc Alpin. Reconnaissance du travail entrepris depuis de nombreuses années par l'Ecole au sein de son département pédagogique "Musique Traditionnelle" (fifre, tambour, galoubet-tambourin).

M. BARBIER fait part aux membres du Comité d'un article de presse sur un stage "Musique et Montagne" organisé par l'Ecole Départementale à MOLLIERES durant les vacances d'été et demande à Monsieur BRUN l'implication de cette dernière.

M. BRUN précise que ce stage est effectivement encadré par des professeurs de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes cette dernière mettant à leur disposition deux pianos durant tout l'été, le financement est indépendant de la structure.

8/ DELIBERATIONS A PRENDRE :

A) Régie de recette :

Rappelons que Monsieur BRUN est régisseur de recette du Syndicat Mixte. Son suppléant Madame Anne-Sophie HERMENT, régisseur adjoint, est actuellement en congé parental d'éducation.

Après avis du Payeur départemental, il est proposé de pourvoir à son remplacement par deux régisseurs suppléants traitant les chèques d'inscription des familles au sein de l'Ecole Départementale de Musique, il s'agit de Monsieur Vincent DUBOIS et de Monsieur Renaud BRANDI.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

B) Autorisation permanente de recouvrement des créances à Monsieur le Payeur Départemental :

Ceci concernerait notamment le recouvrement du solde des cotisations des élèves.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

C) Demande de financement régional pour les Nocturnes du Haut Pays prévues en 1998 :

Au cours de l'année scolaire 96-97, l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes a réalisé quelques concerts de prestige dans les communes du Haut-Pays grâce, notamment, aux formations de musique de chambre constituées par les enseignants ou par l'Harmonie Départementale composée de grands élèves encadrés de leur professeur.

Ce type de manifestation nécessite un budget de fonctionnement (transport du matériel, location de sonorisation, transport et repas des musiciens, achat de partition d'orchestre, etc...).

En fonction du succès remporté cette année, il est envisagé d'étendre cette opération à tous les centres d'enseignement de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes sous le titre :

"LES NOCTURNES DU HAUT-PAYS"

L'administration a réalisé un estimatif d'un montant de 300 000 F et propose de demander au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur une subvention d'un montant de 150 000 F dans le cadre des aides accordées en faveur des actions culturelles.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Aucune question nouvelle n'étant soulevée, Monsieur THAON indique qu'il a été très heureux de représenter le Président, Charles GINESY. Il remercie l'ensemble des membres pour leur participation et clôture la séance à 19H00.

Fait à Nice, le 10.06.97

Le Président,
Charles GINESY

